COMMUNE DE FILLIÈRE

Fillière, le 20 juin 2023

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion extraordinaire du **Conseil Municipal de la Commune de FILLIÈRE,** qui se tiendra le :

Lundi 26 juin 2023 à 19h

en salle du conseil de la mairie déléguée de Saint-Martin-Bellevue
(1 route des Ecoles – Saint-Martin-Bellevue – 74370 FILLIÈRE)

Le Maire
Christian ANSELME

ORDRE DU JOUR :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2023*

2. *Désignation du secrétaire de séance*

Ressources humaines

3. *Année scolaire 2023 : création des postes permanents et non permanents, modification du temps de travail de postes permanents, modification des grades d'ouverture de postes permanents*

Aménagement du territoire

4. *Fixation de secteurs faisant exceptions au taux général de la taxe d'aménagement*

Achat public, affaires juridiques

5. *Acceptation d'un don d'œuvre d'art au profit de la commune de Fillière*

Environnement

6. *Contrat avec Alcome : Responsabilité Elargie des Producteurs*

Affaires générales

7. *Désignation du référent déontologue pour les élus locaux*

Questions diverses – informations :

8. *Compte-rendu des décisions du Maire, prises par délégation d'attribution du conseil municipal*

9. *Commission de contrôle des listes électorales : désignation des membres*